

CONGREGATIO DE CULTU DIVINO ET DISCIPLINA SACRAMENTORUM

Prot. N. 602/20

NOTE SUR LE DIMANCHE DE LA PAROLE DE DIEU

Le Dimanche de la Parole de Dieu, voulu par le pape François le troisième dimanche du temps ordinaire de chaque année,¹ rappelle à tous, pasteurs et fidèles, l'importance et la valeur de la sainte Écriture pour la vie chrétienne, ainsi que la relation entre la Parole de Dieu et la liturgie: « En tant que chrétiens, nous sommes un seul peuple qui marche dans l'histoire, fort de la présence du Seigneur parmi nous qui nous parle et nous nourrit. Ce jour consacré à la Bible veut être non pas “une seule fois par an”, mais un événement pour toute l'année, parce que nous avons un besoin urgent de devenir familiers et intimes de la sainte Écriture et du Ressuscité, qui ne cesse de rompre la Parole et le Pain dans la communauté des croyants. C'est pourquoi nous avons besoin d'entrer constamment en confiance avec la sainte Écriture, sinon le cœur restera froid et les yeux resteront fermés, frappés comme par d'innombrables formes de cécité ».²

Ce dimanche est donc une bonne occasion de relire certains documents ecclésiaux³ et surtout les *Prænotanda* de l'*Ordo Lectionum Missæ*, qui présente une synthèse des principes théologiques, célébratifs et pastoraux concernant la Parole de Dieu proclamée dans la messe, mais valable aussi dans toute célébration liturgique (sacrements, sacramentaux, liturgie des heures).

1. Au moyen des lectures bibliques proclamées dans la liturgie, Dieu parle à son peuple et le Christ lui-même annonce son Évangile ;⁴ le Christ est le centre et la plénitude de toutes l'Écriture, l'Ancien et le Nouveau Testament.⁵ L'écoute de l'Évangile, point culminant de la liturgie de la Parole,⁶ se caractérise par une vénération particulière,⁷ exprimée non seulement par des gestes et des acclamations, mais par le Livre des Évangiles lui-même.⁸ L'une des possibilités rituelles appropriées pour ce dimanche pourrait être la procession d'entrée avec l'Évangélaire⁹ ou, à défaut de la procession, sa mise en place sur l'autel.¹⁰

2. L'ordonnement des lectures bibliques établi par l'Église dans le Lectionnaire ouvre à la connaissance de toute la Parole de Dieu.¹¹ Il est donc nécessaire de respecter les lectures indiquées, sans les remplacer ni les supprimer, et en utilisant des versions de la Bible approuvées pour l'usage liturgique.¹² La proclamation des textes du Lectionnaire constitue un lien d'unité entre tous les fidèles qui les écoutent. La compréhension de la structure et de l'objectif de la liturgie de la Parole aide l'assemblée des fidèles à accueillir venant de Dieu la parole qui sauve.¹³

3. Le chant du psaume responsorial, qui est la réponse de l'Église en prière,¹⁴ est recommandé; c'est pourquoi le service du psalmiste dans chaque communauté doit être accru.¹⁵

4. Dans l'homélie, les mystères de la foi et les normes de la vie chrétienne sont exposés tout au long de l'année liturgique et à partir de lectures bibliques.¹⁶ « Les pasteurs ont en premier lieu la grande responsabilité d'expliquer et de permettre à tous de comprendre la sainte Écriture. Puisqu'elle est le livre du peuple, ceux qui ont la vocation d'être ministres de la Parole doivent ressentir avec force l'exigence de la rendre accessible à leur communauté ». ¹⁷ Les évêques, les prêtres et les diacres doivent ressentir l'engagement à accomplir ce ministère avec un dévouement particulier, en profitant des moyens proposés par l'Église.¹⁸

5. Le silence est d'une importance particulière : en encourageant la méditation, il permet à la Parole de Dieu d'être reçue intérieurement par ceux qui l'écoutent.¹⁹

6. L'Église a toujours porté une attention particulière à ceux qui proclament la Parole de Dieu dans l'assemblée : prêtres, diacres et lecteurs. Ce ministère nécessite une préparation intérieure et extérieure spécifique, la familiarité avec le texte à proclamer et la pratique nécessaire pour le proclamer, en évitant toute improvisation.²⁰ Il est possible d'introduire des monitions brèves et appropriées aux lectures.²¹

7. Pour la valeur qu'a la Parole de Dieu, l'Église invite à prendre soin de l'ambon d'où elle est proclamée;²² ce n'est pas un meuble fonctionnel, mais plutôt le lieu conforme à la dignité de la Parole de Dieu, en correspondance avec l'autel: en fait, nous parlons de la table de la Parole de Dieu et du Corps du Christ, en référence à la fois à l'ambon et surtout à l'autel.²³ L'ambon est réservé aux lectures, au chant du psaume responsorial et de l'annonce de Pâques; l'homélie et les intentions de la prière universelle peuvent y être prononcées, alors qu'il est moins approprié d'y accéder pour les commentaires, les avis, la direction du chant.²⁴

8. Les livres contenant les passages de la sainte Écriture suscitent chez ceux qui les écoutent la vénération pour le mystère de Dieu qui parle à son peuple.²⁵ C'est pourquoi on demande qu'ils soient confectionnés avec le plus grand soin et d'en faire bon usage. Il est inadéquat d'utiliser des dépliants, des photocopies, des feuillets à l'usage des fidèles pour remplacer les livres liturgiques.²⁶

9. Dans les jours qui précèdent ou qui suivent le Dimanche de la Parole de Dieu, il convient de promouvoir des réunions de formation pour souligner la valeur de la sainte Écriture dans les célébrations liturgiques; ce peut être l'occasion d'apprendre davantage sur la manière dont l'Église en prière lit les saintes Écritures, avec une lecture continue, semi-continue et typologique; quels sont les critères de distribution liturgique des différents livres bibliques au cours de l'année et dans les divers temps, de même que la structure des cycles du dimanche et de la semaine pour les lectures de la messe.²⁷

10. Le Dimanche de la Parole de Dieu est aussi une occasion propice pour approfondir le lien entre la sainte Écriture et la liturgie des heures, la prière des Psaumes et Cantiques de l'Office, les lectures bibliques, en encourageant la célébration communautaire des Laudes et des Vêpres.²⁸

Parmi les nombreux saints et saintes, tous témoins de l'Évangile de Jésus-Christ, saint Jérôme peut être proposé comme exemple du grand amour qu'il avait pour la Parole de Dieu. Comme le rappelait récemment le Pape François, il était un « infatigable chercheur, exégète, profond connaisseur et vulgarisateur passionné de la sainte Écriture. [...] C'est dans la sainte Écriture que, en se mettant à l'écoute, Jérôme se trouve lui-même, trouve le visage de Dieu et celui des frères, et qu'il affine sa prédilection pour la vie communautaire ».²⁹

Cette Note entend contribuer à réveiller, à la lumière du Dimanche de la Parole de Dieu, la prise de conscience de l'importance de la sainte Écriture pour notre vie de croyants, à partir de sa résonance dans la liturgie qui nous place dans un dialogue vivant et permanent avec Dieu. « La Parole de Dieu écoutée et célébrée, surtout dans l'Eucharistie, alimente et fortifie intérieurement les chrétiens et les rend capables d'un authentique témoignage évangélique dans la vie quotidienne ».³⁰

De la Congrégation pour le Culte Divin et la Discipline des Sacrements, le 17 décembre 2020.

Robert Card. Sarah
Préfet

✠ Arthur Roche
Archevêque Secrétaire

¹ Cf. FRANÇOIS, Lettre apostolique en forme de «Motu Proprio» *Aperuit illis*, 30 septembre 2019.

² FRANÇOIS, *Aperuit illis*, n. 8; CONCILE VATICAN II, Constitution *Dei Verbum*, n. 25: Tous les clercs, en premier lieu les prêtres du Christ, et tous ceux qui s'adonnent légitimement, comme diacres ou catéchistes, au ministère de la parole, doivent, par une lecture sacrée assidue et par une étude approfondie, s'attacher aux Écritures, de peur que l'un d'eux ne devienne « un vain prédicateur de la Parole de Dieu au-dehors, lui qui ne l'écouterait pas au-dedans de lui », alors qu'il doit faire part aux fidèles qui lui sont confiés, spécialement au cours de la sainte liturgie, des richesses sans mesure de la parole divine. De même le saint Concile exhorte de façon insistante et spéciale tous les fidèles du Christ, et notamment les membres des ordres religieux, à acquérir, par la lecture fréquente des divines Écritures, « la science éminente de Jésus Christ » (*Ph* 3, 8). « En effet, l'ignorance des Écritures, c'est l'ignorance du Christ ».

³ CONCILE VATICAN II, Constitution *Dei Verbum*; BENOIT XVI, Exhortation apostolique *Verbum Domini*.

⁴ Cf. *Sacrosanctum Concilium*, nn. 7, 33 ; *Institutio generalis Missalis Romani* (IGMR), n. 29; *Ordo Lectionum Missæ* (OLM), n. 12.

⁵ Cf. OLM, n. 5.

-
- ⁶ Cf. IGMR, n. 60 ; OLM, n. 13.
- ⁷ Cf. OLM, n. 17; *Cæremoniale Episcoporum*, n. 74.
- ⁸ Cf. OLM, nn. 36, 113.
- ⁹ Cf. IGMR, nn. 120, 133.
- ¹⁰ Cf. IGMR, n. 117.
- ¹¹ Cf. IGMR, n. 57 ; OLM, n. 60.
- ¹² Cf. OLM, nn. 12, 14, 37, 111.
- ¹³ Cf. OLM, n. 45.
- ¹⁴ Cf. IGMR, n. 61 ; OLM, n. 19-20.
- ¹⁵ Cf. OLM, n. 56.
- ¹⁶ Cf. OLM, n. 24; CONGREGATION POUR LE CULTE DIVIN ET LA DISCIPLINE DES SACREMENTS, *Directoire sur l'homélie*, n. 16.
- ¹⁷ FRANÇOIS, *Aperuit illis*, n. 5 ; *Directoire sur l'homélie*, n. 26.
- ¹⁸ Cf. FRANÇOIS, Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, nn. 135-144 ; *Directoire sur l'homélie*.
- ¹⁹ Cf. IGMR, n. 56 ; OLM, n. 28.
- ²⁰ Cf. OLM, nn. 14, 49.
- ²¹ Cf. OLM, nn. 15, 42.
- ²² Cf. IGMR, n. 309 ; OLM, n. 16.
- ²³ Cf. OLM, n. 32.
- ²⁴ Cf. OLM, n. 33.
- ²⁵ Cf. OLM, n. 35 ; *Cæremoniale Episcoporum*, n. 115.
- ²⁶ Cf. OLM, n. 37.
- ²⁷ Cf. OLM, nn. 58-110 ; *Directoire sur l'homélie*, nn. 37-156
- ²⁸ *Institutio generalis de Liturgia Horarum*, n. 140: « La lecture de la sainte Écriture qui, d'après l'antique tradition, se fait publiquement dans la liturgie, et non pas seulement dans la célébration eucharistique, mais aussi dans l'office divin, doit être hautement estimée par tous les chrétiens parce que c'est l'Eglise qui la propose non pour obéir à un choix individuel ou à un penchant excessif, mais en relation avec le Mystère que l'Épouse du Christ « déploie pendant le cycle de l'année, [...]. De plus, dans la célébration liturgique, la prière accompagne toujours la lecture de l'Écriture sainte. »
- ²⁹ FRANÇOIS, Lettre apostolique *Scripturae sacrae affectus*, à l'occasion du XVIème centenaire de la mort de saint Jérôme, 30 septembre 2020.
- ³⁰ Cf. FRANÇOIS, Exhortation Apostolique *Evangelii gaudium*, n. 174.